Le parcours du Placement Extérieur

LIVAH ALFADI
Parcours insertion logement

Vous avez sollicité un aménagement de peine en Placement extérieur (PE).

1 **Votre CPIP nous sollicite** via une fiche d'orientation.

Vous recevez un courrier d'ALFADI pour vous proposer un 1er rendez-vous.

2 **Des travailleurs sociaux viennent vous rencontrer** en détention pour évaluer votre demande. (max 2 rencontres)

3 **Après validation en équipe nous démarrons ensemble la construction de votre projet d'accompagnement** en lien avec le SPIP.

4 **Les rencontres se poursuivent** (en détention et permission de sortir) pour continuer à préparer votre projet de sortie.

5 **Votre projet d'aménagement est transmis au juge** pour validation en audience avant votre sortie.

6 **À votre sortie en détention, un logement est mis à disposition** et l'accompagnement se poursuit en lien avec le SPIP.